

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

Ministère des Affaires Étrangères

Consulat de la République Algérienne
Démocratique et Populaire à Montpellier



وزارة الشؤون الخارجية

فصلية الجمهورية الجزائرية
الديمقراطية الشعبية بمونبيليي

Montpellier, le 11 Mars 2011

Note d'information

Le Consulat d'Algérie à Montpellier porte à la connaissance des membres de la communauté algérienne établie dans la région du Languedoc Roussillon et le département de l'Aveyron, que la direction du service national du Ministère de la Défense Nationale a élaboré un plan de mise en œuvre de la décision de Monsieur le Président de la République de dispenser des obligations du service national les jeunes âgés de Trente (30) ans et plus au 31/12/2011, incorporables et qui ne l'ont pas été.

Afin de faciliter l'application de cette nouvelle mesure, il est demandé à nos citoyens appartenant à cette catégorie et dépendant de la circonscription consulaire de Montpellier, **de s'approcher, dans les meilleurs délais, du service chargé du service national au niveau du Consulat, munis d'une copie de la carte consulaire et de deux photos d'identité réglementaires.**

Les dossiers présentés serviront à l'établissement par le Ministère de la Défense Nationale de cartes appropriées.

